



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mars, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 17 Mars 2017

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Dominique PEULT, Blandine GABORIEAU, Benjamin GAUTRON, Guillaume MARTINEAU, Patricka GUILLOTEAU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY.

ABSENTS EXCUSES : Jackie FRONTEAU, Dany BAUDON, Rachel BOUDAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel PASQUIET.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 2 Mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

1. LIGNE DE TRESORERIE 2017

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des budgets et de la trésorerie, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole a formulé une proposition financière. Après examen de cette proposition, les élus souhaitent valider la proposition du Crédit Agricole qui propose les conditions suivantes :

	Ligne de trésorerie
Montant	150 000 €
Durée	12 mois
Commission d'engagement	0.20 % prélevée par débit d'office à la mise en place
Taux	1.10 % EURIBOR un mois moyenné plus marge
Calcul des intérêts	Facturés en fin de trimestre civil suivant l'utilisation
Base de calcul des intérêts	365 jours
Frais de dossier	200 €



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du Crédit Agricole,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

2. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE ANNÉE 2017

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et ses Communes membres sont amenées à réaliser des travaux de voirie sur leur domaine privé dans le cadre de leurs compétences respectives pour l'année 2017.

En 2016, un groupement de commandes a été constitué au niveau de la Communauté de communes du Pays de St-Fulgent afin de lancer un marché de travaux de voirie. Son renouvellement a été évoqué le 8 février dernier lors d'une réunion constituée d'élus et de responsables techniques communaux et intercommunaux chargés de la voirie. Il a aussi été évoqué de réaliser un diagnostic voirie car certaines Communes ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour déterminer quels sont les travaux à effectuer en priorité.

Cette réunion de travail a confirmé la nécessité de renouveler un groupement de commandes relatif aux travaux de voirie et à la réalisation d'un diagnostic avec prescription et estimation des travaux N+1. Compte tenu des délais, il n'est pas envisageable de réaliser un diagnostic pour l'année 2017.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe) doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article L1414-3 du CGCT. Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par un groupe de travail informel constitué d'élus et de techniciens de chaque Commune.

Un marché de travaux à procédure adaptée sera lancé pour l'année 2017. Le diagnostic fera l'objet d'un marché de services à procédure adaptée pour les besoins de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** un groupement de commandes entre la Communauté de



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

communes et les Communes intéressées (chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée) pour effectuer des travaux de voirie et la réalisation d'un diagnostic voirie,

- **DE CONSTITUER** un simple groupe de travail informel pour l'analyse des offres,
- **DE DESIGNER** la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- **DE CONCLURE** une convention avec les Communes intéressées valable jusqu'au 31 décembre 2019 (pour se caler avec la date de fin du marché de voirie de la Commune d'Essarts en Bocage qui prend fin au 20/04/2020),
- **DE LANCER** les procédures de consultation.

3. AVENANT N°3 AU LOT N°2 DU MARCHÉ RÉNOVATION, RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le cabinet Archi Urba Déco a fait part de modifications dans le marché de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Considérant la délibération n°27-01-2016-002 du 27 janvier 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°3 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
2	MC BAT	187 366.38 €	1 174.73 €	188 541.11 €	226 249.33 €

Vu le Code des Marchés Publics, Oui l'exposé de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au lot n°2 au marché de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire, comme détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

4. AVENANT N°1 AU LOT N°15 DU MARCHÉ RÉNOVATION, RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Le cabinet Archi Urba Déco a fait part de modifications dans le marché de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Considérant la délibération n°27-01-2016-002 du 27 janvier 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
15	SARL AMIAUD	85 000.00 €	2 781.46 €	87 781.46 €	105 337.75 €

Vu le Code des Marchés Publics, Oüï l'exposé de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°15 au marché de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire, comme détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

5. AVENANT N°1 AU LOT N°17 DU MARCHÉ RÉNOVATION, RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le cabinet Archi Urba Déco a fait part de modifications dans le marché de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Considérant la délibération n°27-01-2016-002 du 27 janvier 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire.

Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
17	SARL AMIAUD	36 000.00 €	546.89 €	37 146.89 €	44 576.27 €



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu le Code des Marchés Publics, Oui l'exposé de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°17 au marché de rénovation, restructuration et agrandissement de la salle multifonctions et du restaurant scolaire, comme détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Prochains Conseils Municipaux : le 12 Avril à 19 heures 30, présentation d'Aquabulles à 19 heures,**
- **Demande autorisation détecteur de métaux,**
- **Retour sur la prospective,**
- **Point fiscalité,**
- **Visite d'Aquabulles le 10 mai 2017 à 18 heures,**
- **Visite de la salle des Mottais le 25 mars à 10 heures,**
- **Préparer les permanences élections législatives pour le 12 avril 2017,**
- **Point Salle des Mottais,**
- **Point cantine.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 45.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD